RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

4 A.LALANDE
Société à responsabilité limitée au capital initial de 1 000,00 €
[redacted]
En cours de constitution au RCS de GAP

(ci-après la "**Société**")

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSTITUTIVE DU 31/07/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 31 juillet, à 10:00,

Les associés de la Société 4 A.LALANDE, Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 € divisé en 1 000 parts sociales de 1,00 € chacune, en cours d'immatriculation au greffe de GAP, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Constitutive.

L'Assemblée constitutive est présidée par

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de séance rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Création d'une Société à responsabilité limitée ;
- Nomination de Monsieur Anthony LALANDE en qualité de Gérant ;
- Nomination de Madame Amélie LALANDE en qualité de Gérante ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président de séance dépose sur le bureau et met à la disposition de la Collectivité des Associés :

- Le projet de statuts de Société à responsabilité limitée ;
- La liste des souscripteurs de la Société à responsabilité limitée en cours de constitution ;
- Une copie de la convocation adressée par email à chaque associé ;
- La feuille de présence accompagnée, le cas échéant, des pouvoirs des associés représentés ;
- Le texte du projet des résolutions soumises à la Collectivité des Associés ;

Le Président de séance déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président de séance met successivement aux voix les résolutions suivantes :

[redacted]

Résolution n°1 - Constitution de la Société

Il est convenu de créer une Société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination sociale : 4 A.LALANDE
Capital : 1 000 €
Nombre de parts : 1 000
Siège : 129 Allée Hieronimus, 05560 VARS
Durée : 99 ans.

Objet social :
La Société a pour objet en France et à l'étranger :

Détenir, gérer et administrer des participations dans des sociétés, qu'il s'agisse de filiales, de coentreprises, de sociétés affiliées ou de partenaires commerciaux.

Assurer une coordination stratégique et opérationnelle entre les différentes entités du groupe, en veillant à la cohérence des activités et à la maximisation des synergies.

Fournir des services de gestion, de direction et de contrôle aux sociétés du groupe, en optimisant les ressources et en favorisant la croissance et la rentabilité.

Participer à la définition des orientations stratégiques, des politiques financières et des plans de développement à long terme des sociétés détenues.

Assurer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles du groupe, en favorisant l'efficacité et la performance globale.

Prendre des décisions concernant les investissements, les fusions, les acquisitions et les désinvestissements au sein du portefeuille de participations.

Participer à la gestion des risques et des défis auxquels les sociétés du groupe peuvent être confrontées, en mettant en place des stratégies d'atténuation appropriées.

Favoriser la collaboration et l'échange d'expertise entre les différentes entités du groupe pour stimuler l'innovation et la création de valeur.

Contribuer à l'optimisation fiscale et financière du groupe en mettant en œuvre des structures et des stratégies adaptées.

Participer à la gestion de la communication et de la relation avec les parties prenantes externes, y compris les investisseurs, les créanciers et les autorités réglementaires.

Et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant s'y rattacher, directement ou indirectement, ou susceptibles d'en permettre ou

[redacted]

faciliter la réalisation ou le développement.

Pour réaliser son objet, la Société peut agir directement ou indirectement, pour son compte ou celui de tiers ou encore au sein d'un GIE, avec d'autres sociétés ou personnes, et réaliser en France ou à l'étranger sous quelque forme que ce soit, les opérations entrant dans son objet.

Elle peut prendre, sous toutes formes, tous intérêts et participations dans toutes autres sociétés ou entreprises, françaises ou étrangères, ayant un objet similaire ou de nature à développer ses propres affaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°2 - Nomination de Monsieur Anthony LALANDE en qualité de Gérant

La Collectivité des Associés décide de nommer Monsieur Anthony LALANDE, né le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted] demeurant [redacted] en tant que Gérant.

Monsieur Anthony LALANDE exercera ses fonctions sans limitation de durée.

Monsieur Anthony LALANDE a fait savoir par avance qu'il acceptait les fonctions de Gérant, et qu'il remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour l'exercice de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°3 - Nomination de Madame Amélie LALANDE en qualité de Gérante

La Collectivité des Associés décide de nommer Madame Amélie LALANDE, née le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted] demeurant [redacted] en tant que Gérante.

Madame Amélie LALANDE exercera ses fonctions sans limitation de durée.

Madame Amélie LALANDE a fait savoir par avance qu'elle acceptait les fonctions de Gérante, et qu'elle remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour l'exercice de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°4 - Adoption des statuts et constatation de la souscription

Les soussignés ont adopté les statuts présentés et ont matérialisé leurs engagements par un apport total, respectivement :

Souscripteur	Type d'apport	Parts sociales souscrites	Montant souscrit
Anthony LALANDE	Numéraire	500	500,00 €
Amélie LALANDE	Numéraire	500	500,00 €
	TOTAL	1 000	1 000,00 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°5 - Pouvoirs

La Collectivité des Associés donne tous pouvoirs au Gérant, à toute personne spécialement habilitée à le représenter, au porteur d'un original, d'une copie ou d'extraits certifiés conformes du présent procès-verbal, pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLÔTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de séance déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la Collectivité des Associés.

Fait à Vars ,

Le 31/07/2025

Signatures des associés :

Monsieur Anthony LALANDE, Gérant et associé

[redacted]

Madame Amélie LALANDE, Gérante et associée

[redacted]